

**CONSERVATOIRE à RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
FOUGERES COMMUNAUTE**

Musique

**PROJET D'ETABLISSEMENT
2013-2016**

Conservatoire à rayonnement intercommunal René Guizien
Les urbanistes rue de la Caserne
35300 FOUGERES
02 99 94 37 92

PROJET D'ETABLISSEMENT 2013-2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p3
ETAT des LIEUX	p4
I - OBJECTIFS PRIORITAIRES	p6
II - MOYENS	p11
CONCLUSION	p15
Liste des ANNEXES	

INTRODUCTION

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal (C.R.I) de musique René Guizien est l'établissement d'enseignement artistique de Fougères Communauté - dont le périmètre d'action dépasse largement le territoire de la communauté de communes - placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture. C'est un atout pour le développement de l'offre culturelle du territoire, environ 300 écoles seulement bénéficiant de cet agrément en France.

Le CRI assume deux missions : **l'enseignement artistique et l'action culturelle**. Elles sont les deux axes indissociables du projet global de formation artistique.

La population reste particulièrement attachée à la présence du CRI, dont la création et l'existence résultent d'une volonté de la collectivité (initialement la Ville de Fougères). D'autre part, le Conseil de Développement du Pays de Fougères, à l'occasion d'un audit culturel (2006) a particulièrement repéré l'établissement comme le porteur de projet le plus structurant en raison des compétences présentes et de son large territoire d'intervention.

Au moment où nous nous engageons dans une définition du projet d'établissement, nous devons prendre en compte l'évolution des pratiques artistiques, culturelles et éducatives. La nécessité de rester à l'écoute de cette évolution et de l'expression des publics nous pousse à préciser les axes de développement dans le cadre des missions dévolues au CRI par le Ministère de la culture, en étroite correspondance avec les objectifs de développement culturel poursuivis par Fougères Communauté. Ainsi, l'affirmation d'une véritable mission de service public de la formation artistique offerte à la population sera partie prenante de la vie culturelle du territoire.

Le projet d'Etablissement permettra de clarifier à quelle question centrale nous devons répondre en priorité et quels objectifs prioritaires de développement, associés à des plans d'actions, nous pouvons poursuivre pour affirmer notre place d'équipement culturel sur le territoire. Cela permettra de répondre au mieux à nos missions en tant que service public de l'enseignement et des pratiques artistiques sur le territoire de Fougères Communauté.

Aujourd'hui, la demande faite aux écoles de musique ne concerne plus les seuls usagers demandeurs de formation artistique initiale. L'ouverture à de nouveaux publics par les interventions à l'école élémentaire a déjà démontré l'impact et le nombre d'enfants bénéficiant d'une éducation artistique sur le territoire. La question très sensible des rythmes scolaires nous pousse d'autant plus à clarifier nos collaborations dans ce cadre. Le Conservatoire est déjà présent et doit affirmer son rôle fondamental d'initiation et de sensibilisation à la pratique musicale pour tous.

La question centrale de ce projet, au cœur des interrogations pédagogiques et artistiques, est celle de **l'accessibilité**. L'élaboration de nos réponses s'inscrira dans une démarche de qualité et de rayonnement qui favorisera le renouvellement de l'approche pédagogique et artistique et donc l'accueil de nouveaux publics.

Faire évoluer le projet de formation, répondre aux nécessités de chaque pratique ou esthétique en donnant une place centrale aux pratiques collectives, repenser l'action culturelle en terme de rayonnement territorial, nous conduit à poursuivre, à moyen constant, les objectifs prioritaires de développement suivants :

- **évolution de l'offre de formation et du projet pédagogique**
- **développement de l'action culturelle et des partenariats**

Cette phase d'écriture et de construction du projet d'établissement est établie dans le cadre d'une concertation avec l'équipe pédagogique et est accompagnée d'une réflexion sur l'organisation pédagogique et administrative.

Notre démarche s'inscrit au cœur du développement du projet intercommunal en lien avec les orientations proposées par l'Etat en matière d'enseignement spécialisé. Ainsi le **Schéma national d'orientation pédagogique musique (2004)**, la **Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse musique et théâtre (2001)** du Ministère de la Culture, et **l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique de la danse et de l'art dramatique** baliseront notre travail tout en garantissant l'existence et l'épanouissement de nos spécificités.

ETAT des LIEUX

Repères historiques

- 1952 création de l'Ecole de musique de Fougères
- 1978 inauguration des locaux au Couvent des Urbanistes
- 1979 agrément du Ministère de la Culture
- 2002 transfert à l'intercommunalité
- 2007 appellation en CRI par l'application du décret d'octobre 2006

Un équipement culturel de 33 agents

- 24 enseignants (une qualification certifiée de l'équipe pédagogique)
- 6 musiciens intervenants en milieu scolaire (DUMI) dont 1 coordonnateur Musique à l'Ecole
- 2 agents administratifs, 1 directrice

Le nombre d'usagers touchés par les actions du Conservatoire année 2012-13

Enseignements artistiques 27 disciplines différentes enseignées / 31 cours de pratiques collectives	692
Musique à l'école	2 338
Actions partenariales	395
TOTAL	
Enseignements artistiques	3 425 usagers directs / semaine
Action culturelle	4 800

Musique à l'école : action des musiciens intervenants en milieu scolaire année 2012-13

CdC	Nb d'écoles (privée + publique)	Nb de classes	Nb d'élèves	Nb d'heures
Fougères Communauté	16	51	1071	807
Antrain Communauté	8	20	450	330
Coglais Communauté	4	15	382	250
St Aubin du Cormier	5	15	381	229
Louvigné	1	2	54	32
TOTAL	34 écoles	103 classes	2338 élèves	1648h

Répartition des 692 élèves inscrits au Conservatoire année 2012-13 par secteur géographique

- **Fougères Communauté** 620 dont 327 sur la ville de Fougères
Cette répartition entre la Ville Centre et les communes rurales est conforme à la configuration du territoire.
- extérieurs à la communauté : Antrain Communauté 5 - Coglais Communauté 50 - Communes conventionnées 7 - Extérieur 8

Répartition des élèves par niveau (hors adulte, pratique collective seule)

niveau	éveil	initiation	Cycle I	Cycle II	Cycle III+	Parcours personnalisé
nb élèves	80	37	296	118	21	17

Répartition des élèves selon le parcours

parcours	Premier Pas	Diplômant	Personnalisé	PMP	Ensemble	Amateur

nb élèves	128	308	18	78	77	33
-----------	-----	-----	----	----	----	----

Nombre élèves instrumentistes : 467

Nombre élèves pratiques collectives : 474 (certains élèves ont 2 cours de pratique d'ensemble)

Nombre élèves pratiques collectives seules : 77

Données ARS (mise à jour du 10/01/13) : allocation de rentrée scolaire

31,90 % des élèves de 6 à 18 ans inscrits au Conservatoire sont bénéficiaires de l'ARS

L'offre de formation actuelle : les différents parcours

Premier pas	Regroupe toute l'offre de formation proposée au jeune public, s'agissant de la sensibilisation, la découverte, l'initiation à la pratique instrumentale, sous forme d'apprentissage collectif.
Diplômant	Parcours organisé selon les trois cycles d'apprentissage du schéma national d'orientation pédagogique, permettant l'accès à la délivrance de diplômes tels que le Brevet de fin de deuxième cycle et le Certificat d'Etudes Musicales en fin de 3ème cycle. Chaque cycle dure entre 3 et 5 ans. Concerne les disciplines suivantes : chant, piano, orgue, violon, alto, violoncelle, guitare, flûte, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions.
Musiques plurielles	Parcours de formation aux répertoires des musiques traditionnelles, musiques d'ordonnance, musiques actuelles. Disciplines concernées : bombarde, cornemuse, tambour, cor naturel, clairon, trompette de cavalerie, trompette basse, tuba basse, guitare électrique, guitare basse, batterie.
Personnalisé	Ce parcours non diplômant permet aux élèves ayant déjà validé une formation musicale et instrumentale minimum de poursuivre un parcours allégé et adapté à un projet plus personnel de l'élève.
Ensemble	Regroupe toute l'offre de formation proposée en pratiques d'ensemble, basé sur l'enseignement collectif. Toutes les pratiques d'ensembles instrumentaux et vocaux. Tous les cours liés à la culture musicale en général : Préparation option musique au bas, culture musicale, culture musiques traditionnelles, atelier impro jazz, formation musicale adulte, jeunes et grands débutants, technique vocale.
Amateur	Ce parcours non diplômant concerne deux types d'élèves : les élèves entre ayant déjà terminé un parcours complet (diplômant ou personnalisé), et souhaitant poursuivre un perfectionnement instrumental individuel dans leur discipline. Les adultes (à partir de 25 ans) déjà formés ou débutants souhaitant s'engager dans un apprentissage instrumental ou vocal régulier.

Nombre usagers touchés par les actions partenariales : 395

➤ Pratiques amateurs

Batterie Fanfare du Pays de Fougères / Batterie fanfare de la chapelle janson / Pat Cool / Fougères Big Band / Chorale harmonique / Les bagads les ateliers extérieurs

➤ Partenariats sociaux

➤ hôpital de jour + IME / structures petite Enfance / réseau des bibliothèque

La saison culturelle

Environ une soixantaine de manifestations par an, pour un bilan annuel de fréquentation d'environ 4800 personnes dont 2500 enfants touchés par les concerts scolaires proposés par l'équipe des musiciens intervenants en milieu scolaire.

I - OBJECTIFS PRIORITAIRES

A) EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION ET DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Cet objectif général se décline en deux axes :

- évolution de l'offre de formation
- évolution du projet pédagogique

I - FAIRE EVOLUER L'OFFRE de FORMATION

➤ *éveil culturel et petite enfance - création d'un jardin musical 0-3 ans*

L'objectif est de proposer un contenu spécifique qui vise à développer chez l'enfant accompagné d'un adulte des capacités musicales et corporelles situées dans la transition entre le monde sensoriel et le domaine de l'apprentissage. Il permet au tout petit de découvrir de manière ludique et sensorielle un monde sonore, d'explorer et de trouver sa voix, de développer une attitude d'écoute sensible et fine, d'affiner sa motricité pour aller vers un geste musicien et d'éveiller son sens de la créativité et de l'invention. **Ce jardin musical sera mis en place sur la base d'une personne-ressource formée à l'éveil culturel chez le tout petit à raison de 2heures hebdomadaires**

➤ *la classe-orchestre du Collège Gandhi, établissement en zus*

Ce dispositif de classe-orchestre permet actuellement aux élèves volontaires de la 6ème à la 3^{ème} de ce collège situé en zone urbaine sensible (zus) de bénéficier d'un apprentissage instrumental collectif par des enseignants du Conservatoire et d'avoir une pratique d'orchestre d'harmonie au sein de leur établissement.

En place depuis 2009, ce projet répondait à une démarche de démocratisation d'accès à la pratique musicale ; il accueille aujourd'hui environ 50 élèves dont quelques élèves en section SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) peuvent également bénéficier de cet apprentissage artistique.

La convention qui lie le collège Gandhi à Fougères Communauté est à renouveler à partir de septembre 2014. Il s'agit de saisir l'opportunité de pérenniser le dispositif en CHAM à dominante orchestre (classe à horaires aménagés musicales) et le faire évoluer en poursuivant les objectifs suivants :

- Définir un projet éducatif et artistique global et original
- Permettre une meilleure lisibilité institutionnelle du projet
- Clarifier les engagements des deux parties et préciser le fonctionnement
- Poursuivre la diversification des publics touchés par le Conservatoire
- Valoriser les dispositions matérielles déjà engagées (notamment l'acquisition du parc instrumental)

➤ *les interventions en milieu scolaire.*

Le Conservatoire touche déjà plus de 2300 jeunes enfants sans distinction sociale ou culturelle. Les six musiciens intervenants en milieu scolaire sont un levier essentiel pour concrétiser la mission d'éducation artistique à l'école que la loi du 13 août 2004 confie aux établissements d'enseignement artistique.

Le maintien et le développement des partenariats avec les territoires du Pays de Fougères doivent permettre de poursuivre cette action de sensibilisation à la musique, 1^{er} socle de formation à la musique. Le développement prendra en compte notamment le positionnement des différentes communes concernant **la question des rythmes scolaires** en intégrant le lien créé entre l'école de musique et les écoles primaires par cette action pédagogique.

➤ **accueillir des musiciens en situation de handicap**

Imaginer un Conservatoire de Musique ouvert aux publics empêchés, c'est ouvrir une école de musique pour tous, avec des visées nouvelles : adapter les parcours, les évaluations, l'accessibilité. Prendre en compte les différences, c'est permettre d'accéder aux lieux culturels et d'en faire des lieux de lien social. L'intégration des personnes en situation de handicap passe par la possibilité de quitter l'institution médicale, s'ouvrir sur le monde extérieur. Leur statut nous interpelle, c'est pourquoi l'ouverture des services publics et en particulier ici le Conservatoire de musique est une question d'actualité : la loi du 11 février 2005 a inscrit dans le droit commun l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement artistique pratiqué dans les conservatoires.

Il existe au sein de l'équipe enseignante une personne ressource (formé à la méthode Dolce) en capacité de développer une offre de formation au piano notamment en direction des enfants atteints de troubles envahissants du développement. La mise en place de ces heures (environ 2h30 hebdomadaires) se fera en lien avec l'association « TED dit-Autisme Pays de Fougères ».

2 – FAIRE EVOLUER le PROJET PEDAGOGIQUE

➤ **nouvelle organisation pédagogique**

L'organisation pédagogique est issue des schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture (musique, danse, théâtre). Cependant la question sensible des rythmes scolaires aura dans un avenir très proche des incidences sur les modalités de cette organisation. Il est donc indispensable de clarifier le projet global de formation artistique du Conservatoire en prenant en compte cette nouvelle situation associée à la problématique des déplacements sur un large territoire.

L'objectif est de **développer l'enseignement collectif**, de mettre en place une **meilleure articulation des enseignements** tant sur le plan des contenus que de l'organisation afin d'éviter l'empilement actuel des matières et de mieux définir dans le cadre d'une concertation avec l'équipe pédagogique :

- **les liens entre les apprentissages collectif et individuel**
- **les liens entre les enseignements pratiques et théoriques**
- **l'équilibre entre la préservation du patrimoine musical et les démarches de création**
- **les objectifs de fin de cycle**
- **les enseignements et leurs contenus**
- **les conditions d'admission et d'évaluation.**

En cycle I, le dispositif pédagogique de la classe *Poly'sons I* en place depuis la rentrée 2012 pourra constituer un point de départ à la réalisation de cet objectif.

La classe *Poly'sons* conduite par un groupe d'enseignants volontaires (5 instrumentistes + 1 musicien intervenant) s'adresse aux enfants débutants (14 enfants de 7-8 ans) et propose un temps de formation hebdomadaire unique (1h30) où se rejoignent temps d'apprentissage en pédagogie de groupe, pratique chorale et pratique d'orchestre. Ce dispositif pédagogique développe le travail en équipe, aborde les notions théoriques en lien direct avec les pratiques d'ensemble grâce au répertoire commun entre l'orchestre et la pratique chorale. Le musicien intervenant coordonne le dispositif et prend en charge tout le travail d'écriture du répertoire commun (création et/ou adaptations).

En cycle II, la question des contenus d'enseignement de la musique pour le public adolescent après un premier cycle d'apprentissage, est un sujet de réflexion important devant le constat de public adolescent souvent en situation d'abandon.

D'autre part, pour les adolescents débutants, il s'agira aussi de développer une offre de formation davantage en lien avec la réalité de leurs pratiques, leurs esthétiques, et les nouvelles technologies. L'atelier chanson ainsi que les cours de formation musicale grands débutants pouvant constituer une base à ce projet.

➤ **pratiques collectives au cœur des missions**

Les pratiques collectives au sein du Conservatoire sont un outil de formation des musiciens. L'offre de pratique en ensemble instrumental ou vocal est très développée (plus d'une trentaine d'ensembles de niveaux et d'esthétiques diverses). Elles doivent faire l'objet d'un projet pédagogique explicite permettant de définir les objectifs de la formation en cohérence avec les objectifs de formation généraux.

Le fait d'inciter assez vite l'élève à participer à des pratiques collectives est un outil d'ancrage de sa motivation, car le plaisir partagé est un puissant moteur. Cette dimension peut intégrer la prise en compte des demandes des élèves s'agissant de projets d'ensembles constitués demandeurs d'accompagnement artistique.

Ces pratiques d'ensembles sont un facteur essentiel d'accessibilité par une tarification adaptée. Elle représente enfin un important vivier de futurs amateurs capables d'alimenter les rangs des sociétés musicales amateurs du Pays de Fougères.

➤ **Vers de nouvelles esthétiques & pratiques artistiques**

Développer l'enseignement de la MAO et des nouveaux outils de production du son

La MAO regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique comme outil associé à la chaîne de création musicale depuis la composition musicale jusqu'à la diffusion des œuvres, en passant par l'édition de partitions.

Plus largement l'utilisation de l'informatique dans l'enseignement artistique favorise le regain d'intérêt des élèves dans l'apprentissage musical, par la diversité et la modernité de ses supports dont ils sont familiers. C'est un outil didactique incontournable aujourd'hui.

La MAO apporte réellement une ouverture dans la réflexion pédagogique et la créativité.

La mise en place d'un atelier MAO permet notamment d'installer un lien direct avec les musiques actuelles et de répondre aux pratiques recherchées par les adolescents.

Le professeur de batterie-percussions pourrait être la personne-ressource à former de part sa polyvalence et la transversalité des esthétiques enseignées et prendre en charge l'atelier mao à raison de 2h hebdomadaires.

Cela nécessite néanmoins l'acquisition de matériel adapté qui peut être financé par le budget d'investissement dédié au CRI.

B) DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE ET DES PARTENARIATS

L'ensemble des contenus de formation fait sens s'il est accompagné d'une action culturelle permettant de mettre en œuvre un véritable projet de diffusion et de création : les élèves expérimentent ainsi tout au long de leurs études le contact avec le public et l'expérience de la scène.

La mission d'action culturelle fait intégralement partie de la formation des élèves en tant que projet pédagogique et non en tant que prestation de service. Cette nécessaire mise en représentation des savoirs-faire ne peut se transformer en simple opération de diffusion coupée du processus de formation.

Cet objectif prioritaire de développement vise à s'intégrer à l'esprit du projet communautaire qui se fonde sur la solidarité, l'ambition partagée d'un développement harmonieux, l'équilibre du territoire.

Le Conservatoire de musique de Fougères Communauté contribue ainsi à la définition et au développement de la stratégie culturelle de l'EPCI, aux côtés d'autres équipements tels que l'école d'arts plastique, la médiathèque, le réseau de lecture publique, un Centre culturel Juliette Drouet, une maison du patrimoine oral de haute-Bretagne (la Granjagoul).

Dans ce contexte, le Conservatoire de Fougères Communauté, ancré en zone rurale, contribue à l'enrichissement de la vie culturelle locale.

I. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Projets pédagogiques et artistiques

Cette dynamique de projet contribue à développer la motivation des élèves et donne un sens à leur apprentissage. Ces représentations mettent en valeur la diversité des formations dispensées au conservatoire par l'équipe enseignante sont l'aboutissement du travail mené par les élèves et leurs professeurs.

Par ailleurs, l'action culturelle doit pouvoir trouver son sens et sa pleine réalisation dans son contexte territorial, à savoir l'intercommunalité, se posant ainsi par son offre de diffusion et ses partenariats, comme un acteur culturel à part entière de Fougères Communauté et plus largement du pays de Fougères.

Les concerts partagés d'enseignants et de grands élèves, à vocation pédagogique, s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de formation des publics avec un volet consacré à des séances réservées aux scolaires. Ils permettent aux enseignants de développer une dimension artistique en lien direct avec leur mission d'enseignant.

Ces concerts participent également à l'émergence d'une identité artistique et culturelle d'établissement culturel territorial.

2. PARTENARIATS

➤ avec les pratiques amateurs : Batteries fanfare, Bagads, Fougères Big Band, Chorale harmonie

Il existe déjà quelques conventions de partenariat avec des structures de pratiques musicales amateurs du territoire : batteries fanfare, bagadous, fougères big band, chorale harmonie.

La spécificité de ces pratiques culturelles (Batterie Fanfare, Bagads) est liée à l'histoire du territoire et fait son identité. Les conventions en cours devront faire l'objet d'une mise à jour.

La convention qui lie notre conservatoire à la BFPF (batterie fanfare du Pays de Fougères) devra nécessairement évoluer au regard du départ à la retraite du professeur de tambour. En effet, historiquement, il existe depuis des années une mise à disposition de l'enseignant (à raison de 6h hebdomadaires) pour diriger la BFPF ainsi que la batterie Fanfare de La Chapelle Janson-Javené.

Il faudra par ailleurs développer d'autres partenariats avec certaines structures déjà identifiées telles que l'AFAP (association pour la formation et l'animation populaire), le groupe traditionnel Ihnze (musiques traditionnelles) ou la Granjagoul (maison du patrimoine oral en Haute Bretagne) sur des projets artistiques, de formation des formateurs, de stage ponctuel, de lieux de pratique, de complément de formation pour les élèves du Conservatoire (exemple : la culture musicale traditionnelle).

➤ *avec les partenaires culturels du territoire*

Des projets artistiques ponctuels sont l'occasion d'une mutualisation de compétences, de moyens, des publics touchés avec notamment les équipements culturels communautaires, les festivals (Flambées musicales, Fougères Musicales, Jazz in Fougères...), le service tourisme et patrimoine de la Ville de Fougères. Cette démarche engagée depuis quelques années doit être poursuivie, valorisée voire développée car elle participe de la lisibilité de la politique culturelle et de sa cohérence sur le territoire, donnant du sens à l'action culturelle du Conservatoire.

➤ *les partenariats sociaux*

Depuis 2007, conformément aux orientations de la convention de partenariat avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, une partie de l'action des musiciens intervenants a permis de construire des partenariats avec l'hôpital de jour, l'IME, des structures de la Petite Enfance, le réseau des bibliothèques.

➤ *le département Ille-et-Vilaine : un partenaire territorial singulier*

Depuis plusieurs années, le département a développé une politique volontariste en matière de démocratisation de l'accès à la pratique musicale par le biais du *Plan musiques en Ille-et-Vilaine* et à travers lui le dispositif *Musique à l'école*. Les interventions, tant en milieu scolaire qu'à travers des partenaires extérieurs sont le socle de l'objectif de démocratisation soutenu par le Plan Musiques. De 2006 à 2012, ce dispositif de soutien à l'action des musiciens intervenants en milieu scolaire (mims) visant à offrir un accès égal à la sensibilisation et à l'initiation musicale y compris sur les « zones blanches » a permis en particulier au territoire rural du Pays de Fougères de bénéficier de ce dispositif.

L'avenir du Plan

Dans le cadre de ce Plan Musiques, la convention d'objectifs entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Communauté est à présent à renouveler suite à une période d'évaluation du Plan en 2011 ainsi qu'un travail de concertation sur l'évolution des aides aux écoles de musique. A la rentrée 2012/2013, de nouvelles modalités en faveur de l'enseignement musical ont dès à présent été mises en place : elles nécessitent de repenser l'action des mims sur les territoires partenaires et son financement pour les années à venir. La question de la réforme des rythmes scolaires sera un levier important à prendre en compte dans cette réflexion.

➤ *Le Pont Supérieur, Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de Loire*

Créé en 2011, le Pôle d'enseignement supérieur forme au Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de musicien à Rennes, ainsi qu'aux Diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse et de professeur de musique à Nantes. La projection des artistes-étudiants et stagiaires au cœur de leur milieu professionnel constitue un fort enjeu, artistique, économique et politique. Il appartiendra de réfléchir à l'opportunité pour le Conservatoire de Fougères Communauté d'être un partenaire, un compagnon de la formation supérieure d'artistes-enseignants. Cette réflexion devra questionner l'adéquation du (des) parcours de professionnalisation du (s) musicien(s)-enseignant en formation avec les réalités, les attentes et les besoins des conservatoires de territoire, établissements territoriaux qui constituent aujourd'hui l'essentiel des débouchés professionnels de l'enseignement artistique.

II – MOYENS

A – PLAN de FORMATION

La mise en œuvre du projet d'établissement qui nous questionne sur l'innovation pédagogique nécessite un plan de formation.

Formation pour tout le personnel enseignant

- les pratiques pédagogiques
- l'évaluation

Formation adaptée aux besoins spécifiques du projet et des agents

- découverte des outils numériques
- direction de choeurs d'enfants

Le cnfpt pourra constituer un partenaire naturel pour participer à la mise en oeuvre d'un plan de formation intra, spécifiquement adapté aux besoins du service.

B – PLAN DE COMMUNICATION

La communication générale du Conservatoire sera envisagée selon trois niveaux d'information correspondant à des stratégies spécifiques.

1- Communication générale

Une plaquette de présentation à destination des nouveaux parents et élèves dans le but de donner une information simple et une définition claire du projet d'enseignement précisant notamment les grands axes du projet artistique et pédagogique : innovation, pratiques collectives, action culturelle. Elle contribuera à faire comprendre la nature de l'engagement nécessaire pour suivre un parcours de formation de qualité.

Les différentes disciplines y seront présentées de façon la plus précise possible où chacun pourra y trouver les informations concernant les inscriptions et l'offre de formation proposée.

Ces informations seront accessibles en téléchargement sur le site fougeres-communaute.fr

2 – Communication détaillée

D'autres supports de présentation (sous forme de fiches ou dépliant 3 volets) s'adresseront aux parents et élèves qui s'inscrivent au Conservatoire ou sont déjà inscrits afin de donner une information complète sur les disciplines enseignées. Il s'agit de mettre en place des outils de communication accessibles précisant les contenus enseignés, les équipes pédagogiques, les cursus de chaque parcours. Chaque support pourra être remis avec la plaquette de présentation générale ou utiliser séparément.

Ils seront en téléchargement sur le site fougeres-communaute.fr

3 – Communication action culturelle

Chaque année scolaire, deux dépliants semestriels présentant un calendrier des rendez-vous de l'action culturelle seront élaborés à destination des usagers du Conservatoire, de ses partenaires et plus largement à destination du grand public du pays de Fougères. Ils devront être mis à disposition du grand public à la fois dans les lieux de pratique culturelle, de loisir, et dans des lieux de fréquentation touristique de Fougères Communauté et plus largement du Pays de Fougères.

4 - Suivi & Evaluation du projet d'établissement

Le suivi du projet d'établissement sera effectué chaque année :

- lors des différentes concertations de l'équipe pédagogique et de la direction
- par le conseil d'établissement
- par un dialogue constant avec les différents partenaires de l'établissement

Une synthèse annuelle sera communiquée aux acteurs de ce projet d'établissement.

Le projet d'établissement ainsi établi, permettra d'instruire la demande de renouvellement de classement du CRI de Fougères Communauté.

C - ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

I - Instances de concertation

➤ L'assemblée plénière

Elle se réunit entre 2 et 4 fois par an, elle est animée par la direction. C'est un lieu de transmission des informations, de synthèse des travaux des départements et de prise de décisions concernant l'ensemble de l'équipe (programme de concerts, projets futurs, décisions pédagogiques importantes, organisation matérielle...)

➤ Conseil pédagogique

Il est constitué de représentants des départements et de la direction. Il se réunit environ entre 3 et 6 fois par an et permet d'articuler les travaux des départements dans un souci de cohérence et de transversalité, de définir les objectifs et les axes de développement.

➤ Conseil d'Etablissement

Il existe depuis la rentrée 2010. Cette importante structure de concertation permet le dialogue entre le personnel de l'établissement, la collectivité responsable, les usagers et les principaux acteurs du projet d'établissement. Elle se réunit au minimum une fois par an et débat de la vie de l'établissement. Le processus des élections des représentants au CE étant défini dans le règlement intérieur.

2 - Projet de service pour la mise en œuvre du projet d'établissement

La mise en œuvre du projet d'établissement sur la base de la concertation demande obligatoirement de reconsidérer l'organisation interne.

C'est l'objectif du projet de service qui définira le positionnement de l'équipement, son organigramme, ses activités et les différentes transversalités déclinables au sein des services de la collectivité.

Le projet de service aide ainsi au fonctionnement des instances de concertation. Il aura notamment à définir quel régime indemnitaire accompagne sa mise en œuvre.

Une réflexion sur la mise en place de moyens modernes de paiement au sein du Conservatoire participera de la modernisation du service. La simplification des démarches administratives ainsi que la diversification des modes de communication avec les usagers (mél, sms, extranet Rhapsody, site internet...) sont des pistes à poursuivre pour développer la notion d'accessibilité à l'établissement.

En fonction du projet retenu pour la mise en œuvre des rythmes scolaires, l'organisation du Conservatoire sera peut-être totalement revue.

3 - Organisation pédagogique

L'équipe pédagogique compte actuellement 30 enseignants dont six musiciens intervenant en milieu scolaire sur le terrain. L'organisation pédagogique doit être plus structurée et lisible pour tous.

➤ Les départements d'enseignement

Ils sont constitués des enseignants concernés par un même sujet (discipline, esthétique, projet). Chaque département devra pouvoir être animé par un enseignant déchargé de cours partiellement en lien avec la direction. Ce temps de décharge est nécessaire pour des travaux de recherche, de réflexion et de concertation pédagogique.

Les 4 départements retenus sont les suivants :

- Mims, interventions en milieu scolaire, éveil, ateliers d'initiation
- Formation, culture musicales, pratiques chorales et projets annuels
- Jazz / musiques actuelles / musiques traditionnelles
- Musiques contemporaine, classique et ancienne

Ces départements seront des forces de proposition en matière de pédagogie, de projets... Leur mission essentielle est de créer autour de chaque thématique une dynamique rayonnant sur l'ensemble de l'école.

L'organisation sera mise en place selon l'échéancier suivant :

- septembre 2013 : mise en place des départements
- juin 2014 : validation fonctionnement stabilisé des projets pédagogiques rédigés par chaque département

4 - Règlement pédagogique

Il permet de formaliser l'organisation pédagogique tout en structurant l'information au public.

Ainsi le règlement pédagogique devra clarifier les conditions d'inscriptions et de réinscriptions, les modalités concernant les cursus, l'évaluation et les modalités d'admission des élèves au Conservatoire.

5 - Règlement intérieur

Adopté par vote du Conseil Communautaire en juillet 2009, il devra être revu et sans doute réactualisé au regard de la mise en œuvre du projet d'établissement.

6 - Les locaux

Le Conservatoire de musique de Fougères Communauté loue à la ville de Fougères des locaux situés dans le Couvent des Urbanistes, bâtiment protégé par les Monuments historiques et restauré dans les années 1970 pour abriter les écoles de dessin et de musique du Pays de Fougères.

Outre l'aspect architectural impressionnant du site pour les nouveaux élèves, les difficultés d'accès en matière de stationnement aux alentours, la limite possible d'utilisation possible est aujourd'hui atteinte du fait de l'augmentation importante des effectifs, de la diversification des enseignements et de l'évolution des pratiques artistiques : le nombre de salle est insuffisant, ou leur superficie trop limitée pour accueillir les grands ensembles et des concerts. Cela constitue un facteur limitant dans une perspective de réorganisation pédagogique des cours et de développement des publics. Les salles de classe (surface moyenne : 12m²) sont réparties sur 3 niveaux différents sans accès adapté aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, les locaux actuels malgré les travaux réguliers de rénovation, n'ont jamais été conçus acoustiquement pour accueillir une école de musique : l'absence d'insonorisation engendre des conditions de travail difficiles, voire mauvaises, en fonction des jours et de la fréquentation de l'établissement. Un récent rapport d'étude des mesures de bruit au Conservatoire a permis de relever des niveaux élevés d'exposition au bruit.

La mauvaise isolation thermique du bâtiment engendre un vieillissement prématuré du parc instrumental. On peut regretter qu'il manque également plusieurs lieux essentiels à la vie d'un conservatoire de musique, lieu de lien social : lieu d'attente pour les parents, salles de répétition disponibles dédiées aux élèves, espace de confidentialité au secrétariat, auditorium, bibliothèque/centre de ressources, lieu de convivialité pour les élèves (machine à café)...

Pour que le développement de l'établissement ne soit pas entravé, il faudra envisager des études préalables permettant de répondre à la problématique des locaux.

7 - Ressources humaines

La mise en œuvre de ce projet d'établissement questionnera les ressources humaines disponibles. Une réorganisation devra être mise en place et financée majoritairement par des redéploiements réalisés sur l'enveloppe générale des titulaires.

Les redéploiements envisagés sont les suivants :

- **un(e) chargé(e) de l'action culturelle** (2013)
- **un(e) conseiller(e) pédagogique à temps partiel ou complet chargé du développement** (2013) notamment pour le travail de synthèse de rédaction du projet pédagogique.

Le prochain recrutement à la rentrée 2015-16 sera le suivant :

- **un professeur de batterie-percussions à temps plein** (sept 2015 : départ en retraite du professeur de tambour) avec une polyvalence sur les musiques actuelles et nouvelles technologies.

Objectivement, pour une meilleure adéquation des besoins de coordination au regard des missions des intervenants en milieu scolaire en lien avec la réforme des rythmes scolaires ainsi que de la nécessaire prise en compte de l'évolution du contexte s'agissant du financement de l'ensemble des postes de mims, le temps de décharge horaire du musicien intervenant chargé de la coordination pourra être réévalué à chaque rentrée scolaire.

8 - le parc instrumental

Le Conservatoire possède un parc instrumental non négligeable qui permet de faciliter l'accès à l'apprentissage instrumental pour les premières années. Il s'agit à présent d'assurer la gestion et l'entretien de ce parc qui a déjà fait l'objet ces dernières années d'un inventaire et d'un renouvellement important. Il est à noter que le parc des pianos est en revanche particulièrement vieillissant et devra faire l'objet d'un plan pluriannuel de renouvellement.

9 - Les moyens techniques

Le Conservatoire ne dispose pas de personnel ni de moyens techniques propres. Il s'appuie sur l'équipe technique de Fougères Communauté et celle du centre culturel Juliette Drouet-théâtre Victor Hugo pour différentes interventions dans les locaux du Conservatoire et surtout, pour toute la logistique des concerts et différentes manifestations hors les murs.

L'acquisition d'un véhicule de service adapté (type fourgonnette) au transport de matériel faciliterait la planification de la logistique liée à l'action culturelle.

Il existe cependant un poste administratif dédié à la parthèque, au parc instrumental et à la gestion du matériel. La nécessité de trouver une adéquation entre les moyens techniques nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'établissement et le personnel administratif actuellement disponible (à moyen constant) sera l'opportunité de revisiter les missions et les fonctions liées à ce poste administratif.

CONCLUSION

Ce projet d'établissement a pour objet de rendre lisible nos missions de définir l'identité particulière du CRI Fougères tout en clarifiant des objectifs prioritaires de développement. Il est destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Education nationale, les structures en charge de la pratique amateur, ainsi que les lieux de création et de diffusion.

L'identification des missions et des objectifs ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles souhaite encourager la participation et l'engagement de chaque acteur, dimension indispensable de sa bonne mise en œuvre

L'investissement financier actuel que nous représentons pour la collectivité doit être considéré comme un potentiel de développement. Nous souhaitons démontrer que le budget investi dans le Conservatoire est justifié par le contenu et le sens donné à nos actions.

L'évolution de l'offre de formation répond à l'évolution et l'expression des publics. Elle nous permet de rester à l'écoute de ces réalités tout en maintenant les exigences pédagogiques d'un établissement public d'enseignement artistique.

Bénéficiant d'un agrément du ministère de la Culture attribué en 1978 à l'école de musique du Pays de Fougères, l'établissement est devenu Conservatoire à Rayonnement Intercommunal sous le double effet du transfert du Conservatoire à la Communauté de Communes de Fougères en 2002 et du décret 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

L'actuel projet d'établissement permettra d'accompagner la demande de renouvellement de classement auprès de la DRAC Région Bretagne dont les enjeux sont de renforcer le rôle structurant de l'établissement en :

- Validant et confortant une compétence acquise et reconnue par de multiples partenaires en terme de pôle ressource des pratiques musicales
- Valorisant l'effort intercommunal dans le fonctionnement et les investissements de ces dernières années

Liste des ANNEXES

- Règlement intérieur du Conservatoire approuvé en Conseil Communautaire du 6 juillet 2009
- Dernière Convention d'objectifs (suite 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2011) entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Fougères Communauté
- Charte de l'action des musiciens intervenants en Ille-et-Vilaine (2007)
- Compte-rendu Commission Culture (janvier 2013) du Conseil de développement de Pays de Fougères
- Audit culturel du Pays de Fougères (2006) Syndicat mixte des marches de Haute-Bretagne, Pays de Fougères & Conseil de développement
- Tarifs droits d'inscription 2012-13

TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE

- Décret no 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre (2001)
- Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique (2004)
- loi du 11 février 2005 n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances